

### Questions au Feuilleton

Quinze années-personnes étaient nécessaires à la création d'un groupe d'experts en finances de l'État et des sociétés aux fins de déterminer les répercussions budgétaires et économiques de l'aide accordée à des entreprises du secteur privé aux prises avec de sérieuses difficultés financières.

Trente années-personnes étaient nécessaires pour intensifier les travaux de recherche dans les secteurs de la politique et de la législation fiscales. Ces années-personnes permettront aussi de regrouper les efforts déployés en matière de diffusion de l'information publique et de consultation du secteur privé.

3. Non, le ministère n'a libéré aucun des conseillers qui ont participé à la préparation du budget de novembre 1981.

#### LES TRIBUNAUX DES DROITS DE LA PERSONNE

Question n° 4750—**M. McKenzie:**

1. Où la Commission canadienne des droits de la personne se procure-t-elle la liste des personnes qu'elle nomme à des tribunaux?

2. Quels avocats sont retenus et agréés par la Commission lors de poursuites judiciaires à travers le pays?

**L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice):** 1. La Commission canadienne des droits de la personne choisit les membres de ses tribunaux parmi les personnes figurant sur une liste dressée par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de la Justice.

2. Suivent les noms et adresses des études d'avocats retenues et agréées par la Commission lors des poursuites judiciaires intentées à travers le pays depuis mars 1978.

Rivest, Castiglio, Castiglio, Montréal

Scott & Ayles, Ottawa

Silver-Dranoff & Associates, Toronto

Shumiatcher-Fox, Regina

Gowling & Henderson, Ottawa

Herridge, Tolmie, Ottawa

Cameron, Brewin & Scott, Toronto

Gardiner, Roberts, Toronto

Hoyt, Mockler, Allen & Dixon, Fredericton

Wright, Davies, London

Noel, Décary, Aubry, Hull

McTaggart, Ellis, Vancouver

McMaster & Meighen, Toronto

Farris, Vaughan, Wills & Murphy, Vancouver

Murtha & Associates, Lower Sackville, N.-É.

Stanley & Levesque, Fredericton

#### L'ÉGLISE HUTTÉRITE DARIUS LEUT

Question n° 4821—**M. Neil:**

A-t-on radié l'impôt sur le revenu dû par les colonies de a) Arm River, b) Downey Lake, c) Estuary, d) Fort Pitt, e) Hillcrest, f) Hillsvale, g) Hodgeville, h) Lakeview, i) Leask, j) Ponteix, k) Riverview, l) Simmie, m) West Bench de l'Église hutterite Darius Leut de la Saskatchewan et, le cas échéant, quel en était le montant?

**L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national):** Il n'y a pas eu de radiation de l'impôt sur le revenu dû par les colonies en question de l'Église hutterite Darius Leut de la Saskatchewan.

Le Conseil du Trésor du Canada a approuvé en vertu de l'article 17 de la loi sur l'administration financière une remise d'impôt fédéral sur le revenu aux colonies hutterites Darius Leut. Les montants ont été remis en vertu du décret C.P. 1981-767 du 19 mars 1981 qui a été promulgué dans la *Gazette du Canada*, Partie II, vol. 115, n° 7, Enregistrement TR/81-56 du 8 avril 1981. Le décret visait à mettre en vigueur un règlement négocié avec les colonies de la ramification Darius Leut et à remettre l'impôt fédéral sur le revenu payable par les colonies de cette ramification pour les années d'imposition 1967 à 1976.

Le montant de la remise à l'égard d'une colonie représentait la différence entre les montants des cotisations d'impôt sur le revenu établies pour la colonie concernant les années d'imposition 1967 à 1976 et le montant de l'impôt sur le revenu qui aurait été payable par la colonie pour les années d'imposition 1967 à 1976 si une cotisation d'impôt avait été établie pour chaque membre de cette colonie, en admettant que le revenu de la colonie correspondait à la somme du revenu personnel de tous les membres de la colonie.

Les montants remis pour les colonies en question sont:

Nom de la colonie	Impôt et intérêt remis Années d'imposition 1967 à 1976
a) Arm River	\$641,844.54
b) Downey Lake	628,550.69
c) Estuary	156,181.22
d) Fort Pitt	62,629.52
e) Hillcrest	370,906.22
f) Hillsvale	839,643.42
g) Hodgeville	195,860.04
h) Lakeview	240,760.66
i) Leask	247,234.06
j) Ponteix	117,899.29
k) Riverview	685,762.67
l) Simmie	366,448.76
m) West Bench	32,960.90

#### L'ORGANISME D'AIDE ET DE DÉVELOPPEMENT

Question n° 4828—**M. Fretz:**

Un nouvel organisme d'aide et de développement, parrainé par le ministère des Affaires extérieures, offre-t-il de l'aide technique aux pays du Tiers-Monde et, le cas échéant, a) lequel, b) quels en sont les buts et objectifs détaillés, c) quel en est le budget, d) a-t-on adopté une mesure législative pertinente pour en autoriser la création?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Un nouvel organisme d'aide et de développement offrant assistance technique aux pays du Tiers-Monde et parrainé par le ministère des Affaires extérieures, n'existe pas. a), b), c) et d) Sans objet.